# 

* Date : 04-11-2011
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2011741077
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Bruxelles
Déclaration d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, devant le greffier du tribunal de première instance de Bruxelles, faite le 26 septembre 2011, par Mme Elisabeth Maria B. Clerens, née à Etterbeek le 18 juillet 1973, domiciliée à 3080 Tervuren, L. Buelenslaan 10, en qualité de mandataire, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, datée du 19 septembre 2011 et donnée par Me Céline Deville, avocate à 6990 Hotton, Petite rue de la Vallée 12, agissant en qualité d'administrateur provisoire de Mme Geneviève Cockaerts, née à Ixelles le 19 février 1959, domiciliée à 6940 Durbuy, rue de Soy (Oppagne) 23, désigné à cette fonction en date du 27 avril 2011 par ordonnance du juge de paix du canton de Marche-en-Famenne (Durbuy), siège de Durbuy, par ordonnance du juge de paix du canton de Marche-en-Famenne (Durbuy), siège de Durbuy, rendue le 7 septembre 2011, acceptation, sous bénéfice d'inventaire, à la succession de Agnes Maria Ludovica Mertens, née à Zele le 25 janvier 1923, de son vivant domiciliée à Woluwe-Saint-Lambert, avenue des Constellations 21, et décédée à Etterbeek le 16 mai 2011.
Dont acte, signé, après lecture.
Le greffier délégué, (signé) Cindy De Paepe;Elisabeth Clerens.